
Norme internationale



7810

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cartes d'identification — Caractéristiques physiques

Identification cards — Physical characteristics

Première édition — 1985-12-15

CDU 681.178.5

Réf. n° : ISO 7810-1985 (F)

Descripteurs : carte d'identité, carte de crédit, caractéristique, dimension, échange d'information.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7810 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 97, *Systèmes de traitement de l'information*.

Les Normes internationales suivantes annulent et remplacent l'ISO 2894 et l'ISO 3554, dont elles constituent une révision technique :

ISO 7810, ISO 7811/1, ISO 7811/2, ISO 7811/3, ISO 7811/4, ISO 7811/5, ISO 7812, ISO 7813.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Cartes d'identification — Caractéristiques physiques

0 Introduction

La présente Norme internationale fait partie d'une série de normes qui décrivent les spécifications des cartes d'identification telles qu'elles sont définies au chapitre 2 ci-dessous ainsi que l'emploi de ces cartes pour les échanges internationaux.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les caractéristiques physiques des cartes d'identification, y compris les matériaux utilisés, la constitution, les caractéristiques et les dimensions nominales pour trois formats de cartes.

2 Définition

Dans le cadre de la présente Norme internationale, la définition suivante est applicable.

carte d'identification: Carte identifiant le porteur et l'émetteur de celle-ci sur laquelle peuvent figurer les données d'entrée nécessaires à son utilisation et qui permettent d'effectuer des transactions.

3 Constitution de la carte

La carte peut être faite de matériaux solides, laminés ou agglomérés avec ou sans autres éléments insérés.

4 Matériaux de la carte

La carte doit être en PVC (polychlorure de vinyle) et/ou en poly(chlorure coacétate de vinyle) (VC/VAC) ou en une matière présentant des caractéristiques d'exploitation au moins égales sinon supérieures, telle que le polyester et le polyéthylène. D'autres matériaux peuvent être incorporés dans les cartes. Ils ne sont cependant pas spécifiés dans la présente Norme internationale et ne doivent pas interférer avec d'autres spécifications propres à la présente Norme internationale.

ATTENTION: Les PVC et VC/VAC rigides sont sensibles à l'action des plastifiants qui peuvent être incorporés dans certaines matières plastiques flexibles. Les cartes d'identification maintenues en contact avec de telles matières plastiques flexibles sont susceptibles de se ramollir, de durcir ou de se déformer.

5 Caractéristiques de la carte

5.1 Généralités

Les caractéristiques générales suivantes sont applicables aux cartes d'identification.

NOTE — Des méthodes d'essai spécifiques applicables à plusieurs des caractéristiques sont à l'étude et seront ajoutées à la présente Norme internationale lorsqu'elles seront considérées comme satisfaisantes.

5.1.1 Aptitude à la déformation

La nature de la carte doit être telle que les déformations se produisant en cours d'utilisation normale (les flexions, non pas les pliures) puissent disparaître par élasticité en passant dans le dispositif de lecture ou d'impression sans porter atteinte au fonctionnement de la carte.

5.1.2 Inflammabilité

L'inflammabilité, lorsqu'elle est requise, est spécifiée dans les Normes internationales traitant des différentes applications des cartes d'identification.

5.1.3 Toxicité

La carte ne doit pas présenter de risques de toxicité en cours d'utilisation normale.

5.1.4 Résistance aux produits chimiques

La carte doit résister aux réactions chimiques qui interviennent dans les conditions normales de manipulation et d'utilisation.

5.1.5 Stabilité à la température

La structure de la carte doit rester fiable et utilisable à des températures ambiantes allant de -35 °C à $+50\text{ °C}$ (-30 °F à $+122\text{ °F}$).

NOTE — Les températures ambiantes ainsi définies ne s'appliquent pas à la carte, mais à l'environnement dans lequel est employée la carte.

5.1.6 Humidité

La carte doit être d'une utilisation sûre dans une atmosphère d'une humidité relative comprise entre 5 % et 95 % à une température maximale de 25 °C (77 °F) mesurée avec un thermomètre humide.

5.1.7 Lumière

La carte et son texte imprimé doivent résister à la détérioration due à l'exposition à la lumière dans les conditions normales d'utilisation.

5.1.8 Durée de vie

La durée de vie de la carte n'est pas spécifiée dans la présente Norme internationale. Elle fait l'objet d'un accord entre l'émetteur de la carte et le fabricant.

5.2 Caractéristiques particulières des cartes estampées

Pour les cartes estampées, il faut porter une attention particulière aux caractéristiques du matériau ayant une incidence sur l'aptitude de la carte à l'estampage en particulier en ce qui concerne son aptitude à résister à l'aplatissement et à l'affaissement des parties estampées lors du passage dans une machine à empreintes.

5.3 Caractéristiques particulières des cartes comportant une bande magnétique

Les conditions particulières suivantes sont applicables aux cartes comportant une bande magnétique.

5.3.1 Matériau de la carte

Le matériau constitutif de la carte ne doit pas contenir d'éléments susceptibles de migrer dans ce matériau magnétique et par là d'en modifier les caractéristiques magnétiques dans une mesure telle que, dans des conditions d'utilisation normale de la carte, le matériau magnétique ne puisse plus remplir les conditions spécifiées dans la présente série de Normes internationales pour les cartes d'identification.

5.3.2 Déformation de la carte

5.3.2.1 Carte de type ID-1

Lorsque le recto d'une carte est posé contre une surface plane, la distance maximale de cette surface plane à toute portion non estampée du recto d'une carte estampée et codée, ne doit pas dépasser 2 mm (0,08 in). Cette mesure doit être effectuée immédiatement avant la mise en circulation de la carte. L'application uniforme d'une force de 2,2 N (0,5 lbf) sur la surface opposée à la bande magnétique (recto de la carte) doit amener la totalité de la bande à moins de 0,08 mm (0,003 in) de la surface plane.

5.3.2.2 Carte de type ID-2

À définir.

5.3.2.3 Carte de type ID-3

À définir.

5.3.3 Distorsions de la surface

Dans la zone *B* sans tenir compte de la zone *A* (voir la figure), il ne doit y avoir aucune distorsion de surface, irrégularité ou zone en relief qui pourrait interférer au verso avec une tête de lecture magnétique, ou au recto avec la lecture ou l'écriture magnétique.

Si toutefois la zone en relief est un panneau de signature, qu'il soit situé au recto ou au verso de la carte, sans considérer la largeur de la bande magnétique, on doit appliquer ce qui suit :

- a) Lorsque le panneau de signature mesure au moins 79,88 mm (3,145 in) de long et qu'il n'est pas situé à plus de 2,92 mm (0,115 in) du bord droit de la carte, la zone en relief ne doit pas être à moins de 16,76 mm (0,660 in) du bord supérieur de la carte.
- b) Dans tous les autres cas, la zone en relief ne doit pas être à moins de 19,05 mm (0,750 in) du bord supérieur de la carte.

Aucune zone en relief ne doit dépasser 0,51 mm (0,020 in) dans la zone d'estampage (voir zone *C* moins zone *D*).

Les bavures sur les bords ne doivent pas dépasser 0,08 mm (0,003 in).

Aucune zone en relief ne doit dépasser 0,25 mm (0,010 in) sur le reste du recto ou du verso de la carte.

NOTE — Un panneau de signature peut être rayé ou éraflé dans certains dispositifs de lecture ou de codage.

5.3.4 Contamination

Le matériau de la carte et tout matériau qui y est ajouté ne doivent pas contaminer les dispositifs qui codent ou lisent la carte.

5.4 Caractéristiques spéciales pour les cartes à circuits intégrés

À définir.

6 Dimensions nominales de la carte

Les dimensions nominales des trois formats de carte sont indiquées dans le tableau. Les tolérances dimensionnelles et les spécifications relatives aux coins et aux bords sont spécifiées dans les Normes internationales traitant des applications des cartes d'identification.

Tableau

Type de carte	Largeur		Hauteur		Épaisseur ¹⁾	
	mm	in	mm	in	mm	in
ID-1	85,60	3,370	53,98	2,125	0,76	0,030
ID-2	105	4,134	74	2,913	0,76	0,030
ID-3	125	4,921	88	3,465	0,76	0,030

1) D'autres épaisseurs peuvent être spécifiées dans les cas où ni estampage ni bande magnétique ne sont requis.